

Obtenir le « Bonus Européen +10% »

En choisissant des modules Centrosolar certifiés « bonus européen +10% » bénéficiez de :

+10% sur le tarif d'achat =
2 ans de production en plus sur 20 ans



Un temps de retour sur investissement **inférieur à 10 ans**



IMPORTANT :

Pas de bonification tarifaire sans production du certificat !

Le fabricant doit fournir **un certificat délivré par un organisme accrédité (Certisolis ou TÜV)**, attestant que ses modules photovoltaïques sont certifiés européens.

Ce certificat identifie précisément les modules s'y référant, par un **code** qui doit impérativement apparaître dans le **numéro de série** sur l'étiquette du module.

+ Les modules Centrosolar certifiés Bonus 10% portent ainsi la mention **1T2** dans leur numéro de série.

La procédure

Vous devez faire la demande de bonification auprès d'EDF OA **AVANT la mise en service de l'installation.**

Conformément au décret, le dossier doit comporter les éléments suivants :

1. **Certificat « Bonus Européen 10% »** délivré par Certisolis ou le TÜV
2. **Attestation sur l'honneur de l'installateur visée par le CONSUEL**, certifiant que les modules utilisés sont conformes au certificat
3. **Demande de majoration tarifaire**



Retrouvez toutes les informations et les documents sur notre site web